

## Conseil d'Administration du Mardi 05 Décembre 2023 Délibération n°CA-2023-52

---

### NATURE : AFFAIRES FINANCIERES

#### **Objet : Projection budgétaire CVEC 2023-2024**

*Vu le code de l'éducation, notamment son article D741-9,*

*Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;*

*Vu le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;*

*Vu le règlement intérieur de l'IEP, adopté par délibération n°CA-2022-05 du conseil d'administration du 18 janvier 2022 ;*

Il est porté à la connaissance du conseil d'administration que sur la base d'une hypothèse de 65€ par étudiant pour 1500 étudiants, soit une recette de 97 500€, les dépenses prévues sont les suivantes :

- Reversement à l'UGA pour un montant de 35 000 €
- Fonds de solidarité pour un montant de 28 000 €
- Formations à destination des étudiants pour un montant de 12 000€
- Soutien aux initiatives étudiantes pour un montant de 13 000 €
- Contribution ESCAPE pour un montant de 3 500€
- Contribution EVE pour un montant de 6 000 €

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la projection budgétaire de la CVEC pour l'année 2023-2024.

Le président fait procéder au vote.

#### **Résultat des votes :**

Nombre de présents : 17

Nombre de procurations : 10

Votes « Pour » : 27

Votes « Contre » : 0

Abstentions : 0

**Décision du Conseil d'administration : la projection budgétaire de la contribution de vie étudiante et de campus 2023-2024 est approuvée.**



Jean-Luc Névache  
Président du Conseil d'administration